

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE ROSET-FLUANS DU 6 MARS 2009

—
PRESENTS : 10

ABSENTS EXCUSES : Sophie CRETIN

SECRETAIRE : Germaine DEMILLIERE
—

Ouverture de séance 20 H 30

A la demande du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- Sécurisation chaussée rue des perrières.
- Redevance ordures ménagères de l'école de Roset-Fluans.
- Affectation des résultats.

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Conseil du 20 février 2009

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 20 février 2009.

SECURISATION CHAUSSEE RUE DES PERRIERES

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'EURL Aux Arts Paysagers pour un montant de 239, 20 € T.T.C. relatif au coulage de 2 triangles en béton de chaque côté de la buse.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES ECOLE DE ROSET-FLUANS

La commune de Roset-Fluans paie la redevance O.M pour la mairie, l'école, la salle communale. Concernant l'école, celle-ci doit incomber au R.P.I.

Le vendredi 27 février, le R.P.I a délibéré afin de prendre en charge la redevance O.M concernant l'école de Roset-Fluans.

La facturation sur la base de 1 323 € sera établie par la C.C.V.S.V comme suit :

- 28% de la base 1 323 € soit 370.44 € pour le R.P.I
- 72% de la base 1 323 € soit 952.56 € pour la commune de Roset-Fluans.

FINANCEMENT DU SDIS

Pour faire suite à la réforme du mode de financement actuel des investissements appliqués par le SDIS, les communes ont été sollicitées, par l'intermédiaire des communautés de communes, pour participer aux dépenses d'investissements et définir entre elles un mode de répartition.

Concernant la restructuration du centre de secours de Saint-Vit, il convient de répartir **la sommes de 155 609 euros**, représentant 23 % du coût TTC des travaux, entre les **16 communes** membres de la **Communauté de Communes du Val Saint-Vitois**.

Comme cela a été délibéré en Conseil Communautaire du 28 janvier 2009, la clé de répartition de ladite subvention d'investissement prendra en compte :

- pour **50 % la population totale** de chaque commune,
- pour **50 % le taux de participation** de chaque commune au financement du SDIS.

Après compte-rendu de l'entretien du Maire avec le Président de la C.C.V.S.V et après avoir pris connaissance du montant de la subvention d'investissement incombant à la commune (6 226 €), **le Conseil 7 pour, 3 abstentions, émet un avis favorable au versement de 6 226 €.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement à venir entre le SDIS 25 et la commune.

VOTE DES TAXES

L'exposé du Maire entendu, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas modifier les 4 taxes :

- Taxe d'habitation	:	9.37 %
- Foncier bâti	:	17.57 %
- Foncier non bâti	:	15.69 %
- Taxe professionnelle	:	10.42 %

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil approuve les Comptes Administratifs 2008 en concordance avec les comptes de gestion du trésorier (Commune- CCAS- Assainissement et Lotissement).

Seul le Maire n'a pas participé au vote.

COMPTES DE GESTION 2008

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2008 du trésorier.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il décide d'affecter les résultats aux Budgets Primitifs 2009

Commune :

-	Report intégral des excédents de chaque section.	
-		
	001 Investissement	16 376.92 €
	002 Fonctionnement	469 262.51 €

Pas de reste à réaliser.

Assainissement :

-	Déficit d'Investissement	36 184.46 €
-	Affectation au compte 1068	36 184.46 €
-	Report des excédents de Fonctionnement au compte 002	10 322.00 €

Pas de reste à réaliser

C.C.A.S

- Aucun report
- **Pas de reste à réaliser**

Lotissement

- Aucun report
- **Pas de reste à réaliser**

BUDGETS PRIMITIFS 2009 (Commune - Assainissement et Lotissement)

Commune :

Le Conseil à l'unanimité accepte le Budget Primitif 2009.

Assainissement :

Le Conseil à l'unanimité accepte le Budget Primitif 2009.

Lotissement :

Le Conseil accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2009.

Divers

Eglise :

Les grilles des fenêtres de l'église sont posées ainsi que sous le petit toit.

Préau :

Les vitres du préau sont réparées.

Opéra Carmen :

Réunion logistique et technique avec les élus et les habitants **Vendredi 3 avril 2009**
à **20 H 30**.

Projet Habitat :

Christophe GESLOT fait le point sur le projet d'habitat.

Remblaiement doline :

Mr le Maire fait le point sur le remblaiement de la doline de Mr Jean-François FAIVRE. Il informe le Conseil qu'il a fait intervenir la gendarmerie concernant les routes sales et la dégradation de la chaussée Rue des Saulniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN